

## Réouverture de l'école Balzac

### Modalités de retour

- 1) Conditions préalables : pour revenir à l'école, un élève doit être en mesure d'effectuer les gestes barrière, expliqués en amont aux enfants par les parents. Il doit arriver sans fièvre à l'école : il convient de prendre la température au quotidien, celle-ci doit être inférieure à 37,8°C. L'enfant doit disposer de mouchoirs jetables, et de son matériel personnel.
- 2) Cadre général: Toutes les classes sont partagées en deux groupes : groupe A /groupe B (prendre connaissance en annexe des groupes constitués). Les enfants des groupes A auront classe les semaines paires, les enfants des groupes B les semaines impaires. Chaque enfant est donc scolarisable à 50% du temps.
- 3) Fratries : Les groupes ont été constitués par ordre alphabétique, mais certains changements ont été effectués pour permettre aux enfants d'une même fratrie de venir sur la même semaine d'école.
- 4) Evolution du cadre général : si les effectifs des groupes A et B d'une même classe n'excèdent pas 15 élèves présents, il sera possible pour l'enseignant de faire classe aux deux groupes en même temps. Dans ce cas, ces élèves seront scolarisés à 100% du temps. Cependant, dès que le nombre d'élèves dépassera 15 , la classe reviendra au cadre général.  
(Attention : certains enfants sont à 100% « de droit » et seront quoiqu'il arrive présents toutes les semaines ; il s'agit notamment des enfants des personnels soignants...) A noter que pour les semaines de reprise en mai, les enseignants pourront accueillir les élèves en deux groupes comme prévu dans le cadre général, même si l'effectif cumulé des groupes n' excède pas 15 élèves, ceci pour permettre un retour progressif en toute sécurité.
- 5) Engagement parental : Pour que cette évolution soit possible, il est impératif de prévenir l'enseignant et la directrice de la date de retour de l'enfant la semaine qui précède sa reprise. Cet engagement vaudra « réinscription ». Une fois l'enfant revenu à l'école, les parents s'engagent aussi à une fréquentation assidue.
- 6) Listes : Des listes hebdomadaires mentionnant les élèves « inscrits » seront affichées dans le panneau extérieur, le vendredi pour la semaine suivante. Ils seront transmis par mail aux familles chaque vendredi. Seront présents sur ces listes les enfants d'ores et déjà identifiés comme reprenant l'école, auxquels viendront s'ajouter quelques noms les semaines suivantes. Les enfants non « inscrits » sur ces listes ne seront pas admis.

7) Retour échelonné : La rentrée se fera de façon échelonnée sur les deux premières semaines, selon le calendrier à suivre. Les enfants venant le premier jour viennent aussi les jours suivants, chaque jour s'ajoutent de nouvelles classes. Cet échelonnement permettra d'accueillir un petit nombre d'élèves chaque jour, et d'inculquer tout de suite l'ensemble des nouvelles règles (sanitaires/ de circulation/ de récréation...)

8) Calendrier :

**Semaine du 12 au 15 mai** (semaine 20 = paire : **groupes A**)

Mardi 12 mai : **CM2** (2 classes)

Mercredi 13 mai : CM2 + **CM1** (2 classes) + **CE2** (1 classe)

Jeudi 14 mai : CM2 + CM1 + CE2 + **CE1 /CE2** (1 classe) + **CE1** (1 classe)

Vendredi 15 mai : CM2 + CM1 + CE2 + CE1 /CE2 + CE1 + **CP** (2 classes) + **ULIS**

**Semaine du 18 au 20 mai** (semaine 21 = impaire : **groupes B**)

Lundi 18 mai : **CM2** (2 classes)

Mardi 19 mai : CM2 + **CM1** (2 classes) + **CE2** (1 classe) + **CE1/ CE2** (1 classe)

Mercredi 20 mai : CM2 + CM1 + CE2 + CE1/CE2 + CE1 + CP + ULIS

A noter : plus de groupes sont accueillis ensemble en deuxième semaine, car il n'y a pas école les jeudi 21 et vendredi 22 : WE de l'ascension).

9) Inclusions : les élève d'ULIS resteront avec l'enseignante référente et ne rejoindront pas leur classe d'inclusion sur la période à venir, afin de limiter les circulations d'élèves.

10) Personnel enseignant à risque : certains enseignants ne peuvent reprendre physiquement leur travail à l'école. Ils continueront d'envoyer le travail à la maison, comme pendant la période de confinement. Si les familles concernées ont des solutions autres que l'école, il conviendra de privilégier ces solutions. Il n'est pas prévu de personnel remplaçant pour les enseignants à risque. A ce jour, il est impossible d'assurer aux parents des enfants concernés qu'un accueil se fera pour leurs enfants, à l'exception des enfants à 100% « de droit ». Des solutions sont toujours à l'étude. Les parents seront régulièrement informés des possibilités.

11) Continuité pédagogique : Pour les élèves restant à la maison mais dont l'enseignant est en classe, le travail continuera d'être envoyé. Cependant les enseignants n'auront pas la même disponibilité pour venir en aide aux élèves, et assurer les corrections. Chaque enseignant se mettra en rapport avec les parents de sa classe pour clarifier son nouveau fonctionnement. Il est rappelé ici que s'il n'y a plus obligation scolaire,

l'instruction est obligatoire, et les enfants doivent continuer leurs apprentissages, même à la maison.

### Organisation du temps et des espaces

- 1) Accueil : à son arrivée à l'école, l'élève ne joue pas dans la cour, mais se rend au pied de son escalier (est ou ouest en fonction de sa classe). L'enseignant y attend ses élèves, les invite à se nettoyer les mains (gel désinfectant) avant d'emprunter les escaliers pour monter en classe. Les vêtements et cartables ne sont pas mis au portemanteau mais accompagnent l'élève jusqu'à la nouvelle place qui lui est attribuée par l'enseignant.
- 2) Temps d'accueil augmenté : afin d'éviter les attroupements au pied des escaliers, la plage horaire d'accueil du matin est augmentée. Merci de respecter au maximum les horaires suivants.  
8h30 : CM2  
8h35 : CM1  
8h 40 : CE2  
8h45 : CE1/ULIS  
8h50 : CP  
Les élèves présents au périscolaire seront conduits selon leur niveau par les animateurs aux horaires indiqués.  
Les élèves arrivant par le bus rejoindront leur classe au moment de leur arrivée (entre 8h40 et 8h45).  
Attention, les parents ne peuvent plus pénétrer dans l'enceinte de l'établissement, ni former un attroupement à l'extérieur.
- 3) Circulation dans les couloirs : un fléchage indiquant le sens de circulation est présent dans le bâtiment (vert pour les montées, rouge pour les descentes). Ce fléchage est doublé d'un marquage au sol tous les mètres.
- 4) Utilisation des locaux
  - Classe : Chaque classe est réaménagée de manière à respecter le mètre de distanciation entre chacun. Le groupe a vocation à rester un maximum de temps dans sa classe, afin de limiter les interactions avec les autres élèves.
  - autres salles : Les autres locaux communs (BCD/salle informatique/ salle d'art) ne seront plus utilisés sur le temps scolaire, car le nettoyage entre deux groupes ne peut être effectué. Ces salles seront mises à disposition du périscolaire pour les NAP ou du SESSAD.
- 5) Non brassage des groupes : Les contacts se feront à minima. Sur le temps scolaire, chaque élève ne fréquentera que les enfants de son groupe, voire des deux groupes de sa classe s'ils sont réunis, soit moins de 15 camarades.

- 6) Récréation : la cour est zonée en deux parties, délimitées par rubalise, le plateau sportif (ou cour du bas) également : cela permet 4 zones de récréation différentes. Le gymnase servira aussi de lieu de récréation les après-midi. Les récréations sont décalées pour permettre à chaque groupe de faire sa pause, les groupes constitués iront en récréation selon le planning suivant.

	Cour zone1	Cour zone 2	Plateau zone 3	Plateau zone 4	Gymnase Zone 5
10h/10h15	CM1 Mme Nyambi	CM2 M Chamart	CE1 /CE2 Mme Barbe	CM2 Mme Poubanne	
10h15/ 10h30	CE2Mme Legrand	CM1 M Finet	ULIS Mme Saulnier	CE1 Mme Audinet M Clément	
10h30/10h45	CP Mme Monjal		CP Mme Beaumanoir		
14h45/15h	CE1 /CE2 Mme Barbe	CE1 Mme Audinet M Clément	CE2 Mme Legrand	CP Mme Monjal	CP Mme Beaumanoir
15h/ 15h15	ULIS Mme Saulnier	CM2 M Chamart	CM1 Mme Nyambi	CM1 M Finet	CM2 Mme Poubanne

Il est laissé la liberté aux enseignants de faire la pause dans la classe.

- 7) Fin de la matinée : Les élèves demi-pensionnaires seront pris en charge par un animateur référent directement en classe à la fin de la matinée. L'enseignant accompagnera au portail les élèves rentrant déjeuner chez eux.
- 8) NAP : les groupes pris en charge iront ou bien déjeuner, ou bien en NAP. Les NAP auront aussi lieu le vendredi de manière à conserver cette même organisation. Les activités auront lieu dans une salle dédiée ou dans l'une des zones extérieures définies, jusqu'au moment du repas et/ou après le repas. Il est précisé que les enfants ne pourront plus choisir leurs activités pour la période à venir, et devront accepter les choix fait pour leur groupe.
- 9) Restaurant scolaire : le restaurant scolaire fonctionnera dès le mardi 12 mai. Il est possible que les premiers repas servis soient des repas froids, compte tenu de la remise en route. Les élèves viendront déjeuner par « groupe classe » selon un horaire et un ordre de passage précis – **déterminé prochainement**. Les groupes mangeront à un emplacement déterminé à l'avance, les distances entre les places déjà prévues. Le lavage des mains avant et après le repas sera surveillé. Le self service ne sera pas mis en place : le repas sera pris de façon traditionnelle, les

tables déjà installées. Le repas sera apporté par l'adulte. Le débarrassage ne se fera pas sur la chaîne prévue, mais sur un chariot géré par l'adulte référent du groupe. Le vendredi, la pause méridienne qui ne dure qu'une heure trente sera rallongée pour permettre le déroulement du repas dans de bonnes conditions de sécurité. Le temps de classe du vendredi après-midi sera donc diminué.

10) Retour en classe : à la sonnerie, les élèves seront raccompagnés en classe par la personne référente, après un lavage des mains, afin qu'il n'y ait aucun attroupement sous les préaux.

11) Sortie des classes :

Les animateurs du périscolaire viendront récupérer les élèves en classe, avant la sortie de 16H pour les emmener dans leur salle d'accueil. Le quart d'heure de battement pour faire la jonction avec la sortie des élèves de maternelle n'est donc plus d'actualité. (Concernant le temps d'accueil gratuit du vendredi, il se fera directement dans les salles du périscolaire, les parents se rapprocheront des services périscolaires pour récupérer leur enfant.)

Les enseignants feront la sortie avec les élèves qui rentrent chez eux aux portails. Cependant, afin d'éviter un attroupement de parents devant l'école, une sortie « échelonnée » se fera dans l'ordre suivant :

	Grand portail	Petit portail
16h (15h30 le vendredi)	CM2	CE1
Vers 16h05 (15h35 le vendredi)	CM1	ULIS
Vers 16h10 (15h40 le vendredi)	CE2	CP

Les enfants du bus seront pris en charge par un animateur dès la sortie des classes.

12) Accueil périscolaire du matin et du soir :

Toujours afin d'éviter le brassage des élèves, il est prévu un animateur par niveau de classe, dans deux lieux contigus. Par exemple, si deux élèves de CP de deux classes différentes viennent à l'accueil du matin, ils seront accueillis par la même personne, dans deux salles côte à côte, ou dans une même grande salle « partagée » en deux.

### **Mise en sécurité des enfants et des personnels**

1) Distanciation physique : les services techniques de la municipalité de Bléré ont réalisé un marquage au sol dans les bâtiments de l'école pour permettre la distanciation de rigueur. Un sens de circulation est aussi mis en place. Les tables des différents lieux d'accueil (classes/restaurant scolaire) sont espacées de manière à respecter l'espace de chacun.

- 2) Gestes barrière : afin de permettre un lavage régulier des mains, du gel hydroalcoolique est fourni par la municipalité pour chacune des classes. Des lingettes désinfectantes sont aussi prévues pour permettre de désinfecter un objet qui transiterait d'une personne à une autre.  
Les agents disposeront de masques fournis par la municipalité. Les enseignants auront des masques fournis par l'Education Nationale.
  
- 3) Nettoyage et désinfection des locaux et des matériels : les agents municipaux nettoieront le mobilier des salles utilisées chaque soir, selon les règles préconisées dans le protocole sanitaire. Le matériel de classe utilisé sera aussi désinfecté. Comme il n'est pas possible de désinfecter certains lieux, ils deviennent interdits d'accès. Les structures de jeux extérieures par exemple ne sont plus utilisables par les élèves, et ont été entourées de rubalise.  
Il est prévu une personne responsable des toilettes, qui veillera à nettoyer les parties utilisées après chaque usage et filtrera l'accès.

### **Formation/Information/ communication**

- 1) Formation  
La formation aux gestes barrière est essentielle pour que chacun puisse appréhender le retour de façon sereine : il est demandé aux familles de commencer à familiariser l'enfant avec ces gestes avant le retour à l'école. Une formation sera fournie aux élèves par l'infirmière scolaire de secteur. Elle interviendra le mardi 12 mai auprès des CM2, le mercredi 13 auprès des CM1 et des CE2, le jeudi 14 auprès des CE2, CE1 et ULIS, et le vendredi 15 auprès des CP.  
Les enseignants prendront le temps nécessaire pour habituer les élèves à ce nouveau fonctionnement.
  
- 2) Information  
Les familles sont destinataires :
  - De l'enquête concernant le retour à l'école ( 1<sup>er</sup> mai)
  - Du projet de réouverture de l'école Balzac ( 7 mai)
  - D'une information concernant la scolarisation de leur(s) enfant(s) chaque vendredi pour la semaine suivante
  - Des travaux concernant la continuité pédagogique pour les élèves restant chez eux
  
- 3) Communication  
**Concernant les cas de COVID** qui pourraient survenir à l'école, la procédure suivante serait appliquée (procédure du protocole sanitaire) :

Dès l'apparition de symptômes (Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre) :

- **l'enfant sera conduit dans la pièce contigüe au bureau de la directrice, et un masque lui sera fourni.**
- **L'infirmière scolaire sera aussitôt contactée, pour un avis.**
  
- **Les parents seront immédiatement alertés et il leur sera demandé de consulter au plus vite le médecin traitant** qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de l'infirmière de l'Education nationale pourra être sollicité si les parents en éprouvent la nécessité. (Mme Bieber Bonnanaud est basée sur le collège le Reflessoir et se met à disposition des parents qui peuvent la joindre au 02 47 57 38 40) L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.
  
- **En cas de test positif :**  
**L'école alertera les services académiques qui se rapprocheront des autorités sanitaires et de la mairie de Bléré pour décider de la conduite à tenir concernant l'école.**

L'école s'engage à communiquer en toute transparence et dans les plus brefs délais à l'ensemble des familles les cas de COVID avérés, afin que chacun puisse se déterminer sur la nouvelle conduite à tenir.

